



## LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2020

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 11 FEV 2020

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Le conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR 2020

Le conseil décide d'attribuer, pour l'année 2020, les subventions suivantes :

#### POUR LE SECTEUR RESSOURCES HUMAINES : (Imputation budgétaire : 92020Z – 6574)

A L'UNANIMITE :

ASSOCIATION	VOTE 2020
Amicale du Personnel	16 172 €

#### POUR LE SECTEUR DES AFFAIRES GENERALES : (Imputation budgétaire : 92025 – 6574)

A L'UNANIMITE :

ASSOCIATIONS	VOTE 2020
FNACA (Fédération Nationale des anciens combattants en Algérie)	910 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	900 €

A L'UNANIMITE (Henri POIRSON ne prend pas part au vote) :

ASSOCIATION	VOTE 2020
Souvenir Français	800 €

**POUR LE SECTEUR SOCIAL : (Imputation budgétaire : 92520 – 6574)**

**A L'UNANIMITE :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>Alcool Assistance Val d'Oise</b>	115 €
<b>APED (Association de Parents d'Enfants Déficiants) « l'Espoir »</b>	200 €
<b>A.P.U.I (Association Pour Un Urbanisme Intégré) Les Villageoises</b>	489 €
<b>Du Côté des Femmes</b>	2 872 €
<b>Entraide Protestante de Cergy-Pontoise et environs</b>	300 €
<b>France ADOT 95</b>	162 €
<b>France Alzheimer Val d'Oise</b>	240 €
<b>J.A.L.M.A.V (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie) Val d'Oise</b>	240 €
<b>La Montagne Vivra</b>	13 694 €
<b>Le Planning Familial 95</b>	198 €
<b>Les Restaurants du Cœur du Val d'Oise</b>	985 €
<b>Lire Vivre</b>	200 €
<b>Mon Ame Soeur</b>	200 €
<b>Secours Catholique du Val d'Oise</b>	2 488 €
<b>Secours Populaire Français – Fédération du Val d'Oise</b>	923 €
<b>UNAFAM du Val d'Oise (Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)</b>	200 €

<b>VIE LIBRE section Val d'Oise</b>	<b>1 110 €</b>
-------------------------------------	----------------

**POUR LE SECTEUR CULTUREL : (Imputation budgétaire : 92311 – 6574)**

**A L'UNANIMITE :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL</b>	<b>109 000 €</b>
<b>JAZZ AU FIL DE L'OISE</b>	<b>4 969 €</b>
<b>FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE</b>	<b>1 854 €</b>

**POUR LE SECTEUR CULTUREL : (Imputation budgétaire : 92313 – 6574)**

**A L'UNANIMITE :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>THEATRE UVOL</b>	<b>15 215 €</b>

**POUR LE SECTEUR CULTUREL : (Imputation budgétaire : 92324 – 6574)**

**A L'UNANIMITE (Alain RICHARD ne prend pas part au vote) :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>SHAPVOV (Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin)</b>	<b>366 €</b>

**A L'UNANIMITE :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>RGB 99,2 (Radio locale)</b>	<b>1 724 €</b>

**POUR LE SECTEUR CULTUREL :** (Imputation budgétaire : 92312 – 6574)

A L'UNANIMITE :

ASSOCIATION	VOTE 2020
ATELIERS ARROSES	300 €

**POUR LE SECTEUR ENSEIGNEMENT :** (Imputation budgétaire : 92213 – 6574)

A L'UNANIMITE :

ASSOCIATIONS	VOTE 2020
Association Maison Des Loisirs Lycée J.Perrin	300 €
AEOB (Association école ouverte des Bourseaux)	300 €
FSE collège M. Pagnol (foyer socio éducatif)	300 €
FSE collège du Parc (foyer socio-éducatif)	300 €
DDEN (Délégation départementale de l'éducation nationale)	300 €
Ecole et Vie Locale	2 475 €
AIPE (Association indépendante des parents d'élèves)	300 €

**POUR LE SECTEUR ANIMATION LOCALE :** (Imputation budgétaire : 92025 – 6574)

A L'UNANIMITE :

ASSOCIATIONS	VOTE 2020
Cercle Philatélique	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	334 €
<i>Location de salle</i>	1 376 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 710 €</b>
La Feuille d'Erable	334 €
Les Jardins Familiaux	1 500 €
La retraite en Marche	808 €

<b>AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)</b>	2 000 €
<b>Résidence Saint-Louis</b>	334 €
<b>Association Locataires Saint-Ouen l'Aumône</b>	334 €
<b>Bourseaux Loisirs</b>	334 €
<b>Jeu Tu ils</b>	334 €
<b>Tafat SOA</b>	334 €
<b>Sauvegarde de l'enfance (Véloservice)</b>	2 000 €
<b>Sauvegarde 95</b>	1 000 €
<b>Les Anciens Elèves de l'école du centre</b>	740 €
<b>Source de Saint-Ouen l'Aumône</b>	334 €
<b>Conseil Citoyen</b>	334 €
<b>Bibidom</b>	334 €

**A L'UNANIMITE (Frédéric MOREIRA ne prend pas part au vote) :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>Raphaëlle Marie</b>	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	808 €
<i>Subventions à projets</i>	3 004 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 812 €</b>

**POUR LE SECTEUR ANIMATION LOCALE : (Imputation budgétaire : 92422X – 6574)**

**A L'UNANIMITE (Marie MAZAUDIER ne prend pas part au vote) :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>AJC (Action, Jeunesse et culture)</b>	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	4 100 €
<i>Fêtes de quartiers Chennevières+Clos du Roi</i>	8 000 €
<i>Organisation sorties familiales</i>	3 150 €

<i>Aide à la formation BAFA Jeunes</i>	6 500 €
<i>Organisation mini-séjours jeunes</i>	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 750 €</b>

**POUR LE SECTEUR ANIMATION LOCALE :** (Imputation budgétaire : 92520 – 6574)

**A L'UNANIMITE :**

ASSOCIATIONS	VOTE 2020
<b>APIREF (Association pour l'intégration et la réussite, l'épanouissement des familles et des adultes migrants)</b>	25 372 €
<b>AVEC (Mission locale)</b>	23 250 €
<b>CESARIA- Association Capverdienne</b>	808 €

**A L'UNANIMITE (Marie MAZAUDIER ne prend pas part au vote) :**

ASSOCIATION	VOTE 2020
<b>CAJA</b>	300 €

**POUR LE SECTEUR ANIMATION LOCALE :** (Imputation budgétaire : 92422A – 6574)

**A L'UNANIMITE (Rose-Marie SAINT-GERMES AKAR, Philippe GREENBAUM, Marie MAZAUDIER, Frédéric MOREIRA et Valérie MOTHE ne prennent pas part au vote) :**

ASSOCIATION	VOTE 2020
<b>OFFICE LOCAL D'ANIMATION</b>	
Subvention de fonctionnement	26 328 €
Carnaval	34 000 €
Forum des associations	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 328 €</b>

**POUR LE SECTEUR SPORTIF :** (Imputation budgétaire : 9240 – 6574)

**A L'UNANIMITE (Françoise LESCOET, Valérie MOTHE et Isabelle YATOUNGOU ne prennent pas part au vote) :**

ASSOCIATION	VOTE 2020
<b>ASSOA (Association sportive de Saint-Ouen l'Aumône)</b>	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	319 726 €
<i>Dispositif Club labellisé</i>	95 000 €

<i>Manifestation : Du foot à l'emploi</i>	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>415 726 €</b>

**A L'UNANIMITE :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>Club Plongée SOASUB (Saint-Ouen l'Aumône Subaquatique)</b>	1 201 €
<b>Club Sportif P.T.T. 95</b>	1 220 €
<b>Cyclo-club du Vexin</b>	1 344 €
<b>Les Cougars</b>	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	21 333 €
<i>Dispositif Club labellisé</i>	31 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 333 €</b>
<b>Association des Pêcheurs de Maubuisson</b>	337 €
<b>RCACP (Racing-club de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise)</b>	14 088 €
<b>S.N.O (Société Nautique de l'Oise)</b>	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	11 796 €
<i>Dispositif Club labellisé</i>	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 796 €</b>
<b>AS SQUASH</b>	980 €
<b>ASGM (Association Sportive du Golf de Maubuisson)</b>	337 €
<b>Boxing Club SOA</b>	1 500 €
<b>The Devils Majo Twirl</b>	337 €
<b>Ex aequo</b>	337 €

**POUR LE SECTEUR SPORT - SCOLAIRE** : (Imputation budgétaire : 92253 – 6574)

A L'UNANIMITE :

ASSOCIATIONS	VOTE 2020
Association Sportive collège du Parc	337 €
Association Sportive collège M. Pagnol	337 €
Association Sportive lycée J. Perrin	337 €
Association Sportive lycée E. Rostand	337 €

**CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE DANS LA RESIDENCE MAUBUISSON I DU GRAND CENTRE**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la cession du local commercial, correspondant au lot n°5106 situé 2 rue Maurice Dampierre à Saint-Ouen l'Aumône, à la société SCI ASSALE au prix de 75 000 euros net vendeur et autorise le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession correspondant.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ACCUEIL DE LA COMPAGNIE DE THEATRE UVOL POUR LA PERIODE 2020 -2022**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022 à conclure avec l'association Théâtre UVOL et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE STENDHAL PORTANT SUR SES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Le conseil, par 28 voix pour et 1 abstention, approuve la modification des horaires d'ouverture de la Médiathèque Stendhal qui sont fixés comme suit :

- Mardi : 16h-19h ;
- Mercredi : 10h-13h / 14h-18h ;
- Jeudi : 16h-19h ;
- Vendredi : 16h-19h ;
- Samedi : 10h-13h / 14h-18h ;

Il approuve le règlement intérieur de la Médiathèque Stendhal modifié et autorise le Maire à le signer.

**GARANTIE D'EMPRUNTS A EMMAUS HABITAT POUR LA REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS, SIS 42 RUE DE MAUBUISSON**

Le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 61 600 euros portant sur la réhabilitation de deux logements situés au 42 rue de Maubuisson à Saint-Ouen l'Aumône, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°100885, constitué de deux lignes.

Il dit que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci (soit 20 ans) et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés du SMDEGTVO et autorise le Maire ou son représentant à les signer.

**CONVENTION CONCERNANT LE DEPLOIEMENT D'UNE FIBRE OPTIQUE ENTRE LE POINT VIDEO 35 SITUE A PROXIMITE DU 5 RUE DU CLOS DU ROI ET LE TOIT DU BATIMENT T4 SITUE AU 33 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention entre Emmaüs et la commune concernant le déploiement de la fibre optique entre le point vidéo 35 situé à proximité du 5 rue du clos du Roi et le toit du bâtiment T4, situé au 33 avenue du Général de Gaulle à Saint-Ouen l'Aumône dans le cadre du développement du dispositif de vidéo protection de la commune. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et les documents afférents.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS ET CREATION DE POSTES**

Le conseil, à l'unanimité, approuve au 1<sup>er</sup> mars 2020, les transformations de postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
ATSEM dans les écoles	Adjoint technique	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
ATSEM dans les écoles	Adjoint d'animation	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

Dans le cadre de la mise à jour du tableau (réussite suite à concours, promotion interne ou départ remplacé sur poste vacant), il autorise au 1<sup>er</sup> mars 2020 les modifications suivantes :

EMPLOI/SERVICE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Assistante administrative au sein de la direction de la prévention et de la sécurité publique <i>(délibération du 10 octobre 2019)</i>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent administratif et comptable à la maison de quartier de Chennevières	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

Il crée au 1<sup>er</sup> mars 2020 dans le cadre de réorganisation des services, les postes suivants :

EMPLOI/SERVICE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Assistante administrative au service de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat	Adjoint administratif	Temps complet
Assistante du maire, des élus, du directeur de cabinet et du directeur général des services	Rédacteur	Temps complet
ATSEM à la crèche du Saut du Loup	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES AGENTS BENEFICIAINT D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE**

Le conseil, à l'unanimité, approuve au 1<sup>er</sup> mars 2020, la nouvelle liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour les postes suivants :

- Directeur des services techniques,
- Directeur des affaires sociales,
- Directeur des affaires culturelles,
- Directeur de la prévention et de la sécurité publique,
- Directeur de l'animation, de la vie associative et des sports,
- Régisseur du marché,
- Responsable du service des espaces verts,
- Responsable des équipes du parc des sports et des équipements sportifs,
- Les agents intervenant dans le cadre des astreintes,
- Les agents du service culturel et de l'animation locale, dans le cadre de l'organisation des manifestations locales,
- Les agents du service communication intervenant pour les reportages.

Il ajoute que le Maire, ou le Directeur Général des Services, ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS ET L'AGESSOA 2020-2022**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs pour la période 2020-2022 à conclure avec le C.C.A.S. et l'A.G.E.S.S.O.A. et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

**TARIFS DES SEJOURS A LA SEMAINE – ETE 2020**

Le conseil, à l'unanimité, fixe les participations des familles aux séjours de vacances pour l'été 2020 comme suit :

Quotients	A 0 à 393.78 €	B1 393.79 à 472.57 €	B2 472.58 à 590.70 €	B3 590.71 à 787.62 €	C4 787.63 à 984.53 €	C5 984.54 à 1181.42 €	D 1181.43 à 1378.35 €	E 1378.36 et +	EXT 1 De 0 à 787.62€	EXT 2 De 787.63€ à 1378.36€ et +
Par jour	21.58€	23.74€	26.33€	30.21€	34.53€	38.84€	43.16€	49.63€	73.37€	83.30€
Pour 5 jours	107.90€	118.70€	131.65€	151.05€	172.65€	194.20€	215.80€	248.15€	366.85€	416.50€

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VELOSERVICES » POUR LA PROMOTION DU VELO SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat pour l'année 2020 à conclure avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

**TARIFS DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES DE LA SAISON 2020/2021 DE L'IMPREVU**

Le conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs de billetterie des spectacles tout public pour la saison culturelle 2020-2021 comme suit :

Catégorie A

Cette catégorie de tarifs prend en compte les coûts élevés de programmation de certains spectacles, relatifs aux « têtes d'affiches » de renommées nationales et/ou internationales :

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
12€	19 €	24 €	18 €

Catégorie B

Catégorie intermédiaire, prenant en compte aussi les coûts élevés de programmation :

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
9 €	15 €	18 €	13 €

Catégorie C

Spectacles « L'imprévu » et à voir en famille :

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
6 €	12€	14 €	10 €

Catégorie D

Spectacles en partenariat avec Points Communs, Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise. Il s'agit d'une harmonisation entre les grilles tarifaires des deux structures, eu égard aux coûts de production/d'exploitation de la manifestation :

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
12 €	20€	25€	15 €

Catégorie E :

Tarif scolaire collégiens et lycéens, dans le cadre d'une sortie hors temps scolaire, encadrée par un enseignant, à partir de 10 personnes. A l'exception des spectacles de catégories A et D :

<b>Tarif unique</b>
5 €

**Catégorie D :**

Ecole du spectateur, programmation sur le temps scolaire pour les écoles :

<b>Plein Tarif</b>	<b>Abo 3 spectacles</b>
3,60 € le billet	9,30 € les 3 billets

Il maintient l'opération « Enfants sortez vos parents ! » consistant en une invitation pour l'élève venu sur le temps scolaire et un tarif réduit pour les adultes accompagnateurs.

Il rappelle que le tarif réduit s'applique : aux étudiants de - de 25 ans, aux demandeurs d'emploi, RSA, aux détenteurs de la carte d'invalidité et un accompagnateur, familles nombreuses, aux groupes de 10 personnes et + (adultes, sur un même spectacle), aux abonnés des structures partenaires « Points Communs - Nouvelle Scène Nationale », Théâtre UVOL, Conservatoire Maurice Ravel, adhérents des activités retraitées de la commune, et parents accompagnateurs des groupes collégiens-lycéens.

Il rappelle que l'abonnement consiste à choisir 4 spectacles - minimum -, dont un spectacle « L'imprévu » obligatoire. Cette formule, avec des tarifs moins onéreux, fidélise les publics et leur permet de découvrir plusieurs disciplines et esthétiques du spectacle vivant. Il est nominatif, valable à partir de 4 spectacles payants et réglé de suite. Le tarif abonnement est valable toute la saison, dans la limite des places disponibles.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR L'APPEL A PROJETS « ARTS PLASTIQUES »**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le programme de la 20<sup>ème</sup> édition d'« Art Actuel en Val d'Oise » et autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 1 000 euros auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**MONTANT FORFAITAIRE POUR MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE**

Le conseil, à l'unanimité, fixe le montant forfaitaire pour la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales à 85 euros.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal : le 24 février 2020 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le Maire,

  
Laurent LINQUETTE

